



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : G. BARTHE, P. D'ALBERTO, A. BAILLY, C. NICOLAS, A.S. BRIDE, J.P. BOUILLEUX, M.S. BLANCHOT, F. DROUHIN.

Absent ayant donné pouvoir : L. FROMONT (pouvoir donné à G. BARTHE)

Absents : PH. MOREAU, C. DUCRY

Secrétaire de séance : A.S. BRIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h11.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/09/2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/09/2023.

2- Délibération subvention aux associations au titre de l'année 2023.

- **ADMR** : après discussion, il est décidé de reporter le même montant que l'année dernière, soit 300 € ;
- **Téléthon** : après discussion, il est décidé de ne pas reporter la subvention au Téléthon, celle-ci se montait précédemment à 100 € ;
- **Coopérative Scolaire** : après discussion, il est décidé de reporter le même montant que l'année dernière, soit 1 000 € ;
- **Autres** : discussion concernant l'association ABC, souhaitent-ils demander une subvention ? Les membres de l'association sont interrogés à ce sujet. Ils ne souhaitent pas bénéficier de subvention. Néanmoins, une délibération sera prise pour augmenter et passer à 3 fois dans l'année, la possibilité donnée à l'association de bénéficier gratuitement de la salle des fêtes pour ses activités, de même que pour les autres associations. Les personnes désirant louer la salle, d'une façon payante, resteront cependant prioritaires sur le calendrier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant les subventions aux associations au titre de l'année 2023.

3- **Délibération concernant les subventions pour la sécurisation du village.**

Un dossier de demande de subvention concernant la sécurisation du village va être déposé d'ici la fin du mois de novembre par la commune de Cesancey. Pour se faire, le devis initial demandé à l'entreprise GIROD en 2020 a été actualisé et des postes ont également été ajoutés, notamment la matérialisation de places de parkings supplémentaires.

En termes de financement, une aide de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT) à hauteur de 30% peut être espérée, ainsi que celle du Conseil Départemental, également à hauteur de 30%.

En marge de cette délibération, discussion sur le problème de stationnement global présent dans la commune et sur le fait que de nombreux riverains se garent n'importe comment, empiétant souvent sur la voie publique, ce qui peut être source d'accidents.

Après détaille de ce devis, et explications données par M. le Maire concernant les aides possibles, il est passé au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant les subventions pour la sécurisation du village.

4- **Délibération concernant les subventions pour la sécurité de la salle des fêtes et économie d'énergie**

Un dossier de demande de subvention concernant la mise en sécurité de la salle des fêtes et économie d'énergie va être déposé d'ici la fin du mois de novembre par la commune.

Pour se faire, il a été demandé plusieurs devis, concernant l'électricité (mise en sécurité, relamping en Led, renforcement alimentation électrique : devis ATM Protection), le matériel de la cuisine, à changer presque complètement (four, étuve, placards, ustensiles de cuisine : devis BONNET THIRODE).

En termes de financement, une aide de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT) à hauteur de 30% peut être espérée, ainsi que celle du Conseil Départemental, également à hauteur de 30%.

Il est également évoqué le problème de l'acoustique de la salle des fêtes, qui mériterait aussi des travaux.

Après discussion sur les devis présentés, il est passé au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant les subventions pour la mise en sécurité de la salle de fêtes et économies d'énergie.

5- Délibération concernant les subventions pour la rénovation de l'étang

Un projet de rénovation de l'étang communal a été proposé par JNE (Jura Nature Environnement), en partenariat avec la Commune de Cesancey et l'EPAGE Seille.

En effet, celui-ci présente actuellement un important envasement (curage à effectuer sur sa moitié aval) et un seuil obsolète (arasement nécessaire). Le ruisseau en aval est très incisé et sa berge est instable (retalutage et rehausse du lit nécessaires). A noter également le déficit d'alimentation en eau de l'étang depuis l'amont (resserrement de l'étang sur rive gauche + enlèvement des dalles effondrées à effectuer), le dysfonctionnement du milieu aquatique et le mauvais état sanitaire des arbres.

Le projet proposé comporte des relevés topographiques (devis cabinet ABCD), des travaux de restauration (devis FAMY) et des animations et des actions de valorisations, sorties thématiques, chantiers écocitoyens, créations panneaux pédagogiques (devis JNE).

Un dossier de demande de subvention concernant cette rénovation va donc être déposé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant les subventions pour la rénovation de l'étang.

6- Délibération concernant le Groupement d'achat d'électricité pour le 01/01/2016

Après discussion, il est décidé de renouveler notre rattachement au Groupement d'achat d'électricité (Territoire d'Energie Bourgogne -Franche-Comté), pour le 01/01/2016 : il s'agit d'un « groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant le Groupement d'achat d'électricité pour le 01/01/2016.

7- Délibération concernant la prise en charge partielle des travaux sur le mur la propriété de M. JANNET

Suite à la communication à M. JANNET, du projet de rénovation de son mur qui s'effondre, celui-ci à donner son accord pour sa rénovation, en maçonnerie, avec prise en charges par ses soins à hauteur de 50 %, les 50 % restant seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la Délibération concernant la prise en charge partielle des travaux sur le mur la propriété de M. JANNET.

8- Délibération pour l'ajout d'un éclairage le long de la RD 1083 spécifique à la traversée piétonne

La zone d'arrêt du bus sur la RD 1083 est un passage dangereux, par manque d'éclairage notamment. M. Le Maire a donc demandé l'installation d'un poteau supplémentaire avec éclairage à cet endroit, l'installation d'un passage piéton n'étant pas possible hors agglomération. Ces travaux auraient un coût de 2 210.00 € TTC, avec une prise en charge de 25%, soit un reste à charge de 1 657.00 € TTC.

Il est également discuté de l'installation d'un panneau clignotant, afin de sécuriser un maximum l'endroit.

Après discussion, cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

9- RPI précisions sur l'utilité de la commission RPI de Cesancey

La commission RPI composée de Christian NICOLAS, Laurent FROMONT et Guillaume BARTHE pour Cesancey et Louis CAUZO, Anthony BOIVIN, Jérôme GUILLOT et Sylvain BOSSU se réunissait tous les mois jusqu'en juin 2023 pour suivre les comptes du RPI et son mode de fonctionnement. Depuis septembre les réunions se sont espacées à 1 fois par trimestre environ. La commission permet également de faire remonter les problématiques de fonctionnements, qualité repas, accueil... de manière officielle avec traçabilité et suivi. Toute personne fréquentant le RPI peut s'adresser aux membres de la commission en sollicitant ses représentants communaux.

Questions diverses

- Chasseurs : Il a été relevé le fait que certains chasseurs roulent vite dans la commune, et se garent parfois dans des lieux inappropriés. Un courrier d'information au président sera envoyé afin qu'ils fassent le nécessaire auprès de ses membres.
- Repas des aînés : plusieurs devis ont été demandés. Ils seront communiqués dès réception, pour comparaisons et choix à effectuer.
- Rappel des dates : repas des aînés, le dimanche 14 janvier 2024, Vœux du Maire le samedi 20 janvier 2024 et Fondue de l'asso ABC, à la salle des fêtes, le 27 janvier 2024.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 20h58.